

Conditions et limites d'usage de la tête acoustique

Limite d'utilisation

Pour des raisons techniques de conception et de composants électroniques, il n'a pas été possible d'abaisser la limite basse de mesure des niveaux sonores en dessous de 65 dB(A).

En conséquence, l'usage des têtes acoustiques est réservé à la mesure indicative de niveaux sonores élevés, supérieurs à 65 dB et pour une source de bruit appliquée aux oreilles (écouteurs positionnés dans l'oreille).

Elle ne peut en aucun être assimilée à une mesure précise du niveau sonore : elle n'est pas destinée à une mesure en champ libre (niveau sonore ambiant du lieu où se situe la tête) pour laquelle l'usage d'un sonomètre est indispensable.

Stockage

Ce matériel est fragile :

- toujours le transporter dans sa boîte en bois
- éviter les variations de température : pas de température basse ou négative (pas de stockage dans un coffre de voiture ou dans un local non chauffé l'hiver)
- ne pas laisser accessible sans surveillance
- utiliser exclusivement le boîtier d'alimentation fourni avec la tête acoustique

En cas de dysfonctionnement, détérioration ou vol

Contactez :

- le référent départemental du rectorat, responsable du prêt des têtes acoustiques
- la délégation territoriale de l'ARS

Numéro de série de la tête :

Date du dernier calibrage réalisé par l'ARS :

Merci de votre attention